

« La liturgie entre normes et savoirs dans le catholicisme moderne : la révision des offices propres des saints après Trente »

Les offices propres des saints sont les textes récités et chantés le jour des fêtes des saints dans les diocèses, dans les couvents des ordres religieux, dans certaines églises particulières mais parfois aussi dans des territoires plus vastes tels que les royaumes. L'écriture de ces offices connaît un âge d'or à partir de la fin du XVI^e siècle. Cette floraison résulte des changements que le Concile de Trente fait subir à la liturgie : en l'espace d'une quarantaine d'année, de 1568 à 1614, l'Église romaine révisé les principaux livres liturgiques (bréviaire, missel, rituel) et leur donne une validité et une autorité universelles. Cela ne va pas sans résistance, notamment en raison de la valeur identitaire de la liturgie. La célébration des saints, celle des saints patrons en particulier, permet en effet d'articuler temps liturgique et temps historique, la liturgie rapportant, de manière cyclique, le passé dans le présent et exprimant ainsi les identités et les mémoires collectives. Aussi l'imposition romaine s'accompagne-t-elle très vite de la possibilité de conserver les offices des saints particuliers qui doivent recevoir, en théorie du moins, l'approbation romaine.

Notre objectif, en étudiant l'écriture et de révision de ces textes, est de contribuer à redonner sa place à la liturgie dans l'historiographie de la réforme catholique. La réforme de la liturgie après Trente s'inscrit en effet dans un projet plus général de codification des supports du culte et de la pastorale dont les historiens ont signalé la fonction dans le processus de confessionnalisation catholique. La révision des offices liturgiques se place ainsi à la convergence de plusieurs phénomènes historiques, celui de l'élaboration des identités, locale, nationale, confessionnelle, celui des nouveaux rapports entre normes et savoirs établis par la réforme religieuse et la mondialisation du catholicisme. Une telle enquête doit ainsi permettre d'articuler histoire des pratiques, histoire des représentations et histoire des doctrines.

Notre travail débutera par une étude à plusieurs échelles de la situation espagnole. La genèse d'un propre des saints de l'Espagne ainsi que la révision du propre du diocèse de Burgos pour lequel la documentation est particulièrement bien conservée fourniront deux études de cas à même, selon nous, de définir les particularités de la situation dans la péninsule. Mais, en dégagant les spécificités de la réforme liturgique en Espagne, nous ne voulons pas nous limiter simplement à contribuer à une histoire religieuse de la péninsule. Une telle démarche doit

mener en effet d'une part à une confrontation avec les autres réalités nationales parfois mieux connues et d'autre part à une interprétation de l'évolution de la régulation de la liturgie dans la catholicité dans la mesure où les modalités de l'application de la réforme dans les territoires ibériques de la monarchie catholique ont eu une influence déterminante par la suite sur l'ensemble du monde catholique européen et extra-européen.

Notre recherche s'articulera autour de trois axes principaux :

Le premier entend interroger les motivations des acteurs dans leur activité de recherche du patrimoine religieux et identitaire que présuppose la rédaction de ces recueils. Il y a ici quelque chose d'une opération de sauvetage de l'oubli mais aussi d'une « invention de la tradition ». Ce processus complexe met au jour les interactions et les conflits, à l'intérieur des diocèses, entre les évêques et leurs chapitres, au sein des sociétés urbaines, entre les autorités religieuses et les autorités municipales et, au-delà, entre ces derniers, le pouvoir monarchique et Rome. Il révèle des réseaux qui stimulent la circulation des offices impliquant les évêques et les chapitres mais aussi des antiquaires locaux, attachés à prouver l'immémoriale orthodoxie de leur « petite patrie » et les membres des familles princières dans le processus de formation d'une piété dynastique. La documentation prise en compte mêlera sources imprimées et archives. L'examen des recueils d'offices, dont la numérisation par les bibliothèques européennes est bien avancée, doit permettre de dégager des évolutions comme celle du sanctoral et, par le biais des préfaces, de mettre en évidence les justifications des commanditaires. On complètera cette base par des fonds non numérisés, en particulier celui de la bibliothèque des Bollandistes à Bruxelles et des bibliothèques romaines.

Le deuxième axe se focalisera, de façon parallèle, sur le rôle de la liturgie dans l'élaboration d'un sentiment national dans l'Europe moderne. Pour ce faire, on dégagera d'abord les circonstances entourant la rédaction d'un propre des saints de l'Espagne dans les années 1570 notamment à partir de l'étude des documents conservés au Musée Plantin-Moretus d'Anvers et des archives du chapitre cathédral de Tolède où travaillaient les clercs chargés de superviser la réforme liturgique en Espagne. La recherche se déploiera ensuite vers un examen de l'évolution de ce recueil qui s'enrichit tout au long des XVI^e et XVII^e siècles et l'établissement d'une géographie de son utilisation, laquelle est susceptible

notamment de mettre en évidence les tensions entre la distinction politique entre les différents royaumes (Portugal, Castille-León, Aragon-Catalogne) et la mémoire historique de « l'Espagne » wisigothique. L'écriture de l'histoire en Espagne a pris en effet des traits bien spécifiques. La mise en place d'un grand récit est tardive par rapport aux autres nations européennes, en raison de la présence musulmane de 711 à 1492. Apparu dans le sillage de la prise de Grenade par les rois catholiques, ce récit met l'accent sur les siècles antérieurs à l'invasion musulmane et notamment sur ses origines présentées comme apostoliques, en se fondant sur une documentation en partie issue de falsifications historiques. Il faudra ensuite mesurer la postérité de ce geste à l'échelle européenne, la rédaction de propres nationaux s'étant développée dans l'Europe catholique tout au long du XVII^e siècle.

Le dernier axe vise à mettre en relief les interactions entre les églises locales et Rome par l'analyse des archives de la Congrégation des Rites peu exploitées par les historiens. La conservation de cette liturgie est conditionnée en effet par une série de critères : les preuves historiques, l'ancienneté de la vénération dont le saint fait l'objet, l'indication du lieu où sont conservées ses reliques. Or l'élaboration de ces critères est en partie le fruit d'une négociation entre Rome et les autres pôles de catholicité. Un versant important de la réforme liturgique se joue en effet dans son aspect légal qu'il faut inscrire dans le phénomène mis en évidence par Paolo Prodi de formation d'un droit canon entièrement contrôlée par le Saint-Siège.